

ARRETE MODIFICATIF N°3 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE DIEPPE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARS DE NORMANDIE,

- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1434-9 à L.1434-11, R.1434-33 à R.1434-40 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- VU** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article 158 ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** le décret N° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;
- VU** le décret du 26 juin 2020 portant nomination de Monsieur François MENGIN-LECREULX, directeur général de l'ARS de Normandie ;
- VU** le décret du 23 août 2024 portant nomination de Madame Audrey BACONNAIS-ROSEZ, Sous-Préfète de Dieppe
- VU** l'arrêté du 6 mai 2022 relatif à la révision de la délimitation des territoires de Démocratie sanitaire de Normandie ;
- VU** l'arrêté du 29 juillet 2022 portant nomination des membres du Conseil territorial de santé de Dieppe ;
- VU** l'arrêté modificatif N° 1 du 19 septembre 2022 portant composition du Conseil territorial de santé de Dieppe ;
- VU** l'arrêté modificatif N° 2 du 21 novembre 2022 portant composition du Conseil territorial de santé de Dieppe ;
- VU** l'instruction n° SG/2016/348 du 21 octobre 2016 relative à la territorialisation de la politique de santé en application des articles 158 et 162 de la loi no 2016-41 de modernisation de notre système de santé ;
- VU** le courriel de Monsieur Jean-Yves AUTRET en date du 26 avril 2023 ;
- VU** le courriel de la MSP de Petit Caux en date 21 juin 2023 ;
- VU** le courriel de l'association Planeth Patient en date du 30 août 2023 ;

VU le courriel de la Sous-Préfecture en date du 07 septembre 2023 ;

VU le courriel du conseil départemental en date du 14 novembre 2023 ;

VU le courriel de la PMI en date 22 novembre 2023 ;

Vu le courriel de la FHF en date du 12 décembre 2023 ;

Vu le courriel de la CAF en date du 27 juin 2024 ;

Vu le courrier de la CDCA 76 en date du 16 juillet 2024 ;

Vu le courriel de la Communauté de communes Falaises du Talou en date du 23 septembre 2024 ;

Vu le courriel de la Fédération de l'Hospitalière Privée en date du 24/10/2024.

SUR PROPOSITION des autorités et organismes chargés de désigner des représentants en application de l'article D1432-28 du code de santé publique ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le présent arrêté porte composition des membres titulaires et suppléants du Conseil territorial de santé de Dieppe

Le 1^{er} collège est composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé. Il comprend au moins 20 membres et au plus 28 :

a) Au plus six représentants des établissements de santé

- Monsieur Hervé PAUMARD est nommé suppléant en remplacement de Madame Anne LECLERQ ;
- Monsieur Franck DUPONT est nommé titulaire en remplacement de Madame Florence BEGUE ;
- Madame Catherine CARPENTIER est nommée titulaire en remplacement de Monsieur Jean-Marc TOUSSAINT.

b) Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées)

- Madame Agnès CONARD est nommée titulaire en remplacement de Monsieur Hervé PAUMARD.

c) Au plus trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

- Monsieur Marc SUPLICE est nommé titulaire en remplacement de Madame Marie LESECCQ.

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

f) **Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :**

- Madame Emilie PINON est nommée titulaire.

Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé. Il comprend au moins 6 membres et au plus 10 :

a) **Au plus six représentants des usagers des associations agréées**

- Madame Catherine ECREPONT est nommée titulaire ;
- Madame Sandra CHICHE est nommée titulaire.

b) **Au plus quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées**

- En attente de désignation en remplacement de Madame Agnès GAZET, suppléante de Madame Catherine DURUPT ;
- En attente de désignation en remplacement de Monsieur Didier QUINT, titulaire ;
- En attente de désignation en remplacement de Monsieur Etienne DELARUE, titulaire ;
- Monsieur Bernard HONDERMARCK est nommé suppléant.

Le 3^{ème} collège est composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Il comprend au moins 4 membres et au plus 7 :

c) **Un représentant des services départementaux de la protection maternelle et infantile**

- Docteur Isabelle MOTTE est nommée titulaire.

d) **Au plus deux représentants des communautés de communes**

- Monsieur Patrice PHILIPPE nommé titulaire.

Le 4^{ème} collège est composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale. Il comprend au moins 2 membres et au plus 3 :

a) **Au plus un représentant de l'Etat dans le département**

- Madame Audrey BACONNAIS-ROSEZ est nommée titulaire en remplacement de Monsieur Pascal VION ;
- Monsieur Jérôme DUTORDOIR est nommé suppléant en remplacement de Madame Sophie PARISOT-MARIANI.

b) **Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale**

- Madame Frédérique ROBART est nommée titulaire ;
- Madame Claude DELACOUR est nommée suppléante de Madame Frédérique ROBERT.

Le 5^{ème} collège est composé de deux personnalités qualifiées :

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

- Monsieur Jean-Yves AUTRET est nommé titulaire.

ARTICLE 2 : En application de l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique, sont membres invités du Conseil territorial de santé de Dieppe, les parlementaires du territoire de démocratie sanitaire de Dieppe.

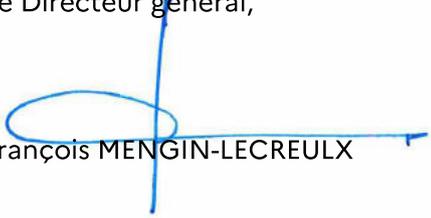
ARTICLE 3 : La version consolidée de la composition du Conseil territorial de santé de Rouen Elbeuf est annexée au présent arrêté

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication aux recueils des Actes Administratifs de la région Normandie et du département de la Seine-Maritime. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : Le Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 15 novembre 2024

Le Directeur général,


François MENGIN-LECREULX

ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE DIEPPE

Le 1^{er} collège est composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé. Il comprend au moins 20 membres et au plus 28 :

a) Au plus six représentants des établissements de santé

- Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires

Titulaires	Suppléants
Madame Valérie BILLARD (FHF)	Monsieur Hervé PAUMARD (FHF)
Monsieur Franck DUPONT (FHF)	Madame Valérie CARPENTIER (FHF)
Madame Catherine CARPENTIER (FHP)	En attente de désignation

- Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean-Marc KERLEAU (FHF)	En attente de désignation
Madame Camille VAULOUP (FHP)	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

b) Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées)

Titulaires	Suppléants
Madame Anne CABARET (FHF)	Madame Lucie CHARDRON (FHF)
Madame Agnès CONARD (FHF)	Madame Virginie POIRIER (FHF)
Madame Séverine BELLEVILLE (NEXEM)	Monsieur Florent BARTHELEMY (NEXEM)
Madame Nancy COUVERT (UNAPEI)	Monsieur Bernard HONDERMARCK (UNAPEI)
Monsieur Yann POULINGUE (FHF)	Monsieur Bruno DELAMARE (FHF)

c) Au plus trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Titulaires	Suppléants
Monsieur Marc SUPlice (PLANETH Patient)	Madame Isabelle DUHORNAY (PLANETH Patient)
Madame Zoé ROCLIN (ONM)	Madame Sophie MAILLARD (ONM)
En attente de désignation	En attente de désignation

d) Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux

- Au plus trois médecins

Titulaires	Suppléants
Monsieur Gaëtan THENARD (URML)	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

- Au plus trois représentants des autres professionnels de santé

Titulaires	Suppléants
Madame Nathalie LAMY (URPS infirmiers)	Monsieur Thierry LAURENT (URPS infirmiers)
Madame Catherine ADJERAD (URPS orthophonistes)	Monsieur Olivier GRUCHY (URPS Masseurs-Kinésithérapeutes)
Madame Danie BEURION (URPS orthoptistes)	Madame Flore COUDEL (URPS Pharmaciens)

e) Un représentant des internes en médecine

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

f) Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

- des centres de santé (CDS), maisons de santé (MSP) et réseaux de santé (DAC)
- des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et des équipes de soins primaires (ESP)
- des communautés psychiatriques de territoire (Santé mentale)

Titulaires	Suppléants
Monsieur Julien COQUAIS (DAC Caux Bray Albâtre)	Monsieur Pierre-Edouard MAGNAN (DAC Caux Bray Albâtre)
Monsieur Simon MARTINEZ (santé mentale)	Madame Elodie AUGUSTO
En attente de désignation	En attente de désignation
Madame Emilie PINON (CPTS Dieppe)	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

g) Au plus un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

Titulaire	Suppléant
Madame Nathalie ETIENNE (FNEHAD)	Madame Soline RATTEZ (FNEHAD)

h) Au plus un représentant de l'ordre des médecins

Titulaire	Suppléant
Monsieur Jean GODARD (CDOM)	En attente de désignation

Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé. Il comprend au moins 6 membres et au plus 10 :

a) [Au plus six représentants des usagers des associations agréées](#)

Titulaires	Suppléants
Madame Martine DEMAREST (UNAFAM)	Monsieur Eric MEDRINAL (UNAFAM)
Madame Marie-José VION (UDAF)	Madame Elise DELACROIX (UDAF)
En attente de désignation	En attente de désignation
Madame Catherine ECREPONT	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

b) [Au plus quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées](#)

Titulaires	Suppléants
Madame Catherine DURUPT (CDCA – PA / MSA)	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
Madame Catherine CORGNET (CDCA / CGT)	Monsieur Nicolas FLAHAUT (CDCA / UNSA)
En attente de désignation	Monsieur Bernard HONDERMARCK (URAPEI)

Le 3^{ème} collège est composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Il comprend au moins 4 membres et au plus 7 :

a) [Au plus un conseiller régional](#)

Titulaire	Suppléant
Monsieur Jean-François BLOC	Madame Agnès LALOI

b) [Au plus un représentant des conseils départementaux](#)

Titulaire	Suppléant
Monsieur André GAUTIER	Monsieur Vincent RENOUX

c) [Un représentant des services départementaux de la protection maternelle et infantile](#)

Titulaire	Suppléant
Docteur Isabelle MOTTE	Madame Hélène BROHY

d) [Au plus deux représentants des communautés de communes](#)

Titulaires	Suppléants
Monsieur Michel BARBIER (Conseiller communautaire de la communauté des communes des Villes Sœurs)	Monsieur Laurent JACQUES (Communauté des communes des Villes Sœurs)

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

Monsieur Patrice PHILIPPE (Président communauté communes Falaises du Talou)	En attente de désignation
---	---------------------------

e) [Au plus deux représentants des communes désignés par l'Association des Maires de France](#)

Titulaires	Suppléants
Madame Virginie LUCOT-AVRIL (Maire d'Aumale)	Monsieur Christian ROUSSEL (Maire de Rieux)
Monsieur Sébastien JUMEL (Conseiller municipal de Dieppe)	Madame Marie-Luce BUICHE (Adjointe au Maire de Dieppe)

Le 4^{ème} collège est composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale. Il comprend au moins 2 membres et au plus 3 :

a) [Au plus un représentant de l'Etat dans le département](#)

Titulaire	Suppléant
Madame Audrey BACONNAIS-ROSEZ (Sous-Préfète de Dieppe)	Monsieur Jérôme DUTORDOIR (Secrétaire Général)

b) [Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale](#)

Titulaires	Suppléants
Madame Christel MENDY (CPAM)	Madame Delphine BOULAN (CPAM)
Madame Frédérique ROBART (CAF)	Madame Claude DELACOUR (CARSAT)

Le 5^{ème} collège est composé de deux personnalités qualifiées :

Titulaires
Monsieur Philippe LECORNU (Mutualité Française)
Monsieur Jean-Yves AUTRET (Administrateur de l'APEI)